



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Compte-rendu Ateliers Recul du Trait de Côte

Yquelon, le 14 juin 2023

Valognes, le 3 juillet 2023

Cherbourg, le 5 juillet 2023

Les ateliers « recul du trait de côte » volet climat et biodiversité du Conseil national de la refondation (CNR) ont vocation, en lien avec l'exercice de planification écologique, à aborder certains enjeux concrets du changement climatique et de la recomposition de la bande côtière dans une logique de participation élargie, afin d'identifier des solutions précises et des leviers actionnables pour organiser l'usage futur du trait de côte en proposant des solutions adaptées à chaque territoire.

Entre 1947 et 2010, 35 % du linéaire côtier de la Manche a connu des reculs moyens de 50 cm à 2 m par an, principalement sur la côte des Havres et au sud de Granville. Ces faits soulignent l'importance de l'anticipation du recul du trait de côte dans l'organisation spatiale des urbanisations littorales, et l'importance d'une culture citoyenne participative qui accompagnera dans le temps long les changements topographiques du littoral.

La réponse au défi du changement climatique et du recul du trait de côte, nécessite une mobilisation de toute la société civile au côté des pouvoirs publics locaux et des acteurs économiques.

Ces ateliers-débats constituent donc un espace de dialogue devant permettre aux participants de partager leurs visions des enjeux, des objectifs, des contraintes et surtout des leviers d'action qui sont à notre disposition pour réussir collectivement l'accélération dont nous avons besoin.

POUR RÉPONDRE À CET ENJEU MAJEUR, LES TRAVAUX DES ATELIERS « REcul DU TRAIT DE COTE » SONT ARTICULÉS AUTOUR DE 4 QUESTIONS.

1. COMMENT DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR L'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE ?

La mise en place de démarches d'observation systématiques de l'évolution du littoral répond principalement à un objectif d'anticipation des risques futurs d'érosion côtière. Il s'agit de mieux connaître, pour mieux les prévoir, les processus physiques des évolutions côtières en termes d'intensité (vitesse de recul du trait de côte par exemple), de comportement (recul régulier, continu, discontinu, ..) et de réversibilité (recul ou avancée).

L'amélioration de la connaissance sur l'évolution du trait de côte est utile aussi bien aux acteurs publics que privés dont les activités/missions sont en lien avec le littoral.

notamment :

- la surveillance de l'érosion côtière et du recul du trait de côte ;
- l'amélioration de la connaissance des processus de l'évolution côtière ;
- la gestion des stocks sédimentaires (sables, galets,...) sur les plages ;
- le dimensionnement de travaux de rechargement et/ou de reprofilage de la plage ;
- les études d'avant-projet d'infrastructures portuaires ;
- les études d'impact ;
- le suivi de chantier et les travaux littoraux ;
- l'évaluation des risques littoraux recul du trait de côte, avancée dunaire, submersion marine (par rupture de cordon sédimentaire, et/ou digue de protection) ;
- le suivi des limites d'extension des submersions marines.

Pour autant, tous les acteurs qui travaillent sur ces questions ressentent qu'ils peuvent faire mieux : être plus communicants, plus proches des habitants et des acteurs économiques, plus coordonnés.

→ Quels leviers actionner pour favoriser concrètement le développement des connaissances sur le trait de côte ?

→ Quelles actions engager dès aujourd'hui ?

2. COMMENT ACCÉLÉRER LA PARTICIPATION CITOYENNE SCIENTIFIQUE CRÉATRICE DE CONNAISSANCES ?

Une compréhension affinée de la participation citoyenne permettrait d'envisager les nombreux avantages :

- instrument permettant de rapprocher les publics et la sphère scientifique,
- source d'innovation parce que mieux ancrée dans la société et donc plus apte à répondre aux exigences des sociétés contemporaines,
- expérimentation propice à la démocratisation de la connaissance.

Les modes et figures d'engagements des publics sont multiples et permettent de discuter et de cerner plus précisément les relations entre science et société qui sont à l'œuvre dans les formes contemporaines de production de connaissances.

Il existe donc un immense potentiel qui est peut-être méconnu.

Depuis la conception de programmes scientifiques de recherche jusqu'à la participation active de recueil, de traitement et d'exploitation de données et enfin de publication de résultats, les commanditaires d'études et de programmes de recherche peuvent enrichir l'intégration sociétale de leurs travaux en promouvant la participation scientifique citoyenne.

Les enjeux suivants seront abordés dans le cadre de l'atelier recul du trait de côte.

→ Quelles places pour la participation citoyenne scientifique dans le département ?

→ Comment multiplier les programmes de recherche participative ?

→ Quels leviers de développement pour les pratiques participatives ?

3. COMMENT ANTICIPER LES PRINCIPALES FONCTIONS TOURISTIQUES SELON LEUR PROXIMITÉ AU LITTORAL ?

Pour éviter des scénarios de bunkérisation du littoral face au recul du littoral, ou de retraite

dans l'urgence, la tendance est aujourd'hui d'anticiper sans tarder les changements provoqués par la montée des eaux, le recul du trait de côte et l'aléa de submersion, tout en mettant en œuvre une adaptation graduelle sur le long terme.

La stratégie qui en découle articule la mise en place d'une politique de relocalisation des habitations et des activités menacées, la reconfiguration des infrastructures de mobilité, et la reformation du cordon dunaire, seul élément à même de faire rempart à l'eau.

Pour autant, il ne s'agit pas de répliquer à l'arrière ce qui existe aujourd'hui.

Il s'agit de créer une nouvelle relation avec le littoral, de changer notre perception de ce que nous jugeons aimable et désirable dans les paysages balnéaires et littoraux.

Au cœur de cette (r-)évolution, 3 objets emblématiques d'une cité balnéaire sont à ré-imaginer :

- Quels seront les campings de demain ?
- Quelles mobilités privilégier sur la côte ?
- Quel futur pour le résidentiel touristique ?

Enfin, il reste à imaginer la gouvernance locale qui permettra la mise en œuvre de cette transition.

→ Quelles seront les caractéristiques des campings, des mobilités et des résidences littorales du futur ?

→ Quels leviers et actions engager pour organiser cette adaptation graduelle du littoral ?

4. QUELS RÔLES POUR LES ACTEURS PRIVÉS ET LES ACTEURS PUBLICS ?

Une adaptation graduelle des villes au recul du trait de côte nécessitera une succession de projets qui contribueront chacun, sur le long terme, à une recomposition urbaine adaptée aux changements géographiques et aux changements d'usages. Les projets pourront être de différentes échelles : une parcelle, un quartier, un nouveau village, un plan guide de la commune ou de l'EPCI.

La qualité d'un projet repose autant sur la pertinence des réponses techniques apportées que sur son processus d'élaboration et sur la solidité du réseau d'acteurs qui le porte. Il s'agit d'organiser une démarche collaborative qui mette en jeu des représentants des sphères politiques, économiques, techniques et de la société civile.

- la maîtrise d'ouvrage urbaine et ses représentants, politiques et techniques ;
- les partenaires institutionnels de la collectivité, les investisseurs et les gestionnaires : représentants des collectivités partenaires, de l'État, de chambres du commerce et de l'industrie, promoteurs, bailleurs, propriétaires et gestionnaires de grands équipements.
- les membres de la société civile, utilisateurs et usagers : les résidents et les riverains du site, les habitants du territoire, les usagers, les actifs... / les responsables de structures économiques, d'équipements, d'associations proposant des services, les animant.

Chaque projet est singulier, chaque commune privilégie une gouvernance qui lui est propre. Pour autant, la réussite et la confiance mutuelle recherchées par des concertations ou des co-élaborations nécessitent une construction progressive de ces usages pour devenir une pratique de gouvernance locale partagée.

→ Comment définir une association réussie aux projets de recompositions urbaines ?

→ Quelles mesures et leviers actionner pour favoriser l'émergence d'une gouvernance locale constructive ?

Yquelon le 14 juin 2023

PROGRAMME

**Accueil par le Préfet de la Manche et le Président
de Granville Terre et Mer**

**Intervention de Mme Julie PAGNY, Directrice du
GIP Réseau d'Observation du Littoral de
Normandie et des Hauts-de-France**

Ateliers débat

Synthèse des débats

Conclusion

60 PARTICIPANTS, ÉLUS, MEMBRES ASSOCIATIFS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES SE RÉPARTISSENT DANS LES 4 ATELIERS ET DÉBATTENT DES 4 SUJETS PROPOSÉS À LA DISCUSSION PENDANT 1 HEURE.

ATELIER 1 - LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAIT DE CÔTE

Les participants s'accordent sur un constat commun :

- Des connaissances à renforcer pour mieux comprendre les phénomènes : données brutes, méthodes scientifiques et analyses
- Des connaissances demeurent méconnues du grand public ou difficilement accessibles
- Une coordination d'acquisition des connaissances à renforcer

Des éléments de constat complémentaire sont proposés par les participants qui remarquent la complexité du phénomène. Ainsi le trait de côte avance aussi par endroit. L'évolution climatique provoquera également une avancée du biseau salé entraînant la salinité des terres. Enfin, la fréquence des événements climatiques ne fera que croître.

Les participants regrettent par ailleurs la faible capitalisation et exploitation des connaissances anciennes, dont l'assertivité est trop peu exploitée.

Pourtant la prise de conscience collective par la population du littoral de l'ensemble des conséquences engendrées par le phénomène progresse lentement et est difficile à apprécier. C'est peut-être la cause d'une grande prudence des prises de décisions politiques locales et nationales contraignantes sur le sujet.

Appelés à s'exprimer sur les enjeux à venir de la mobilisation des connaissances pour accélérer l'adaptation au recul du trait de côte, les débatteurs s'accordent qu'il faudra :

- Mieux connaître pour mieux prévoir les évolutions côtières
- Coordonner les interventions des différents contributeurs
- Partager, expliquer, communiquer auprès de tous
- Exprimer et recueillir les besoins nouveaux en connaissances
- Inspirer de nouvelles recherches et études

Il sera nécessaire également d'être vigilant envers l'accès à l'eau potable dont l'enjeu est en devenir. Les évolutions des milieux naturels, mais aussi des cultures et des espaces d'agropastoralisme, seront également des sujets de vigilance.

À la question « Quels leviers prioritaires activer pour faire changer les choses ? » les participants ont identifié un premier levier, **levier 1 : agir à travers l'éducation formelle et l'éducation populaire**

- Éducation, information, en particulier des plus jeunes, former les enseignants
- Vulgarisation des connaissances pour le grand public et les représentants de la société civile

Un second levier est celui de **levier 2 : l'intensification de la mise à disposition des connaissances**

- Cartographie du recul du trait de côte à diffuser (documents d'urbanisme, ventes immobilières, etc.)
- Installer des totems visuels représentant les niveaux d'eau exceptionnels, affichage dans le métro parisien, mise à disposition des cartographies de recul du trait de côte dans les mairies.

Un troisième levier consiste à **levier 3 : croiser les connaissances à des échelles et thématiques adjacentes**

- Étendre l'intérêt aux bassins versants et croiser les impacts avec d'autres thématiques du littoral

Ainsi, les connaissances à acquérir ne doivent pas se limiter à des données techniques/scientifiques mais inclure les éventuels retours d'expérience, solutions apportées, opportunités générées, qui seraient disponibles ailleurs dans le monde.

Des participants évoquent les savoir-faire et expériences d'autres sites où les changements sont considérés comme des opportunités. Les positions stratégiques de villes exposées comme Venise ou d'État comme les Pays-Bas sont aussi évoquées et contribuent à l'acculturation globale du sujet.

Pour conclure, les participants promeuvent des changements législatifs pour accélérer la production et la diffusion de connaissances et enrichir les PLUi en conséquence.

ATELIER 2 – LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LES RECHERCHES PARTICIPATIVES

Les participants établissent un constat commun :

- Des recherches et programmes participatifs existent dans la Manche grâce à la participation citoyenne : inventaires Manche Nature, CoastSnap, CoCliCo
- Il existe une demande et un intérêt des citoyens de la Manche à s'engager dans des démarches scientifiques participatives
- Cela représente un grand potentiel de rapprochement des sphères publiques locales et scientifiques
- Les savoirs collectifs et individuels locaux sont porteurs de connaissances

Des éléments de constat complémentaire sont proposés par les participants. Ainsi la

question de la sincérité des données, des possibles biais d'interprétation, voire des risques de manipulation est posée. Cette question mérite une réponse pour assurer la qualité des données recueillies et de leur usage.

Enfin, les participants précisent que se sont principalement les habitants résidents qui s'inscrivent dans ces programmes participatifs.

Appelés à s'exprimer sur les enjeux d'un développement des programmes scientifiques participatifs liés au recul du trait de côte, les débatteurs conviennent que :

- Concevoir des programmes scientifiques avec une dimension participative favorise leur pérennité
- Ces programmes peuvent inspirer de nouvelles recherches et études
- Qu'ils permettent de partager, expliquer, communiquer auprès de tous
- Ils favorisent l'ancrage de recherches scientifiques dans les territoires en particulier quand ils associent les habitants à la conception des programmes, à leur réalisation, à l'élaboration des conclusions et à la diffusion des connaissances

Par ailleurs d'autres enjeux sont identifiés. Ces programmes contribuent à la sensibilisation de tous, d'autant qu'ils peuvent s'inscrire dans le long terme pour collecter des séries chronologiques de données, avec des fortes fréquences de recensement.

Le coût modéré de ces programmes est aussi un avantage.

Notons que la participation des citoyens aux processus d'interprétation et de décision contribue à la fiabilité des données et à l'appropriation comme au respect des protocoles de recherches auxquels les collecteurs auront été initialement formés.

Enfin, une expertise juridique clarifiera utilement la question de la propriété des

données et des clauses de diffusion et de partage.

Les participants ont identifié plusieurs leviers. Tout d'abord il convient de favoriser l'émergence de ces programmes.

levier 1 : Favoriser la formation des acteurs locaux et des chercheurs et favoriser des financements dédiés.

Ensuite, la massification des données recueillies contribue à accroître leur intérêt. Pour autant il est alors nécessaire d'être transparent sur la destinée de ces données, sur les règles et processus de validation (comité scientifique, comité local, autres ?) et sur la communication qui en sera faite.

Levier 2 : établir des règles de transparences sur l'usage et les protocoles de recueil et de validation des données.

Enfin, un dernier levier original est proposé :

Levier 3 : procéder par tirage au sort pour proposer à un corpus homogène d'habitants de participer à ces programmes de sciences participatives.

Le souhait a été rappelé à plusieurs reprises d'associer les citoyens à chaque étape du processus de décision dès lors qu'on les a sollicités, ou qu'ils ont participé de leur propre initiative, à une collecte de données.

Des sources d'inspiration sont partagées. Ainsi des éleveurs dans les herbus ont fait des relevés de « grandes marées » dans un projet participatif de la DDTM pour connaître l'amplitude des marnages dans les herbus pâturés de la Manche.

Il existe des collectes de photographies datées des habitants et touristes ou de résidences secondaires.

Il serait aisé et bénéfique d'engager dès maintenant une telle collecte dans la Manche mais aussi à l'échelon national.

Enfin, il est tout autant intéressant de collecter des points de vue depuis la mer et de renverser ainsi nos perspectives d'habitants « terrestres ».

Une dystopie est évoquée par les participants : il ne faudrait ni que l'offre bénévole soit utilisée en lieu et place d'une

offre marchande (bureau d'études) ni qu'une offre marchande se substitue au bénévolat.

ATELIER 3 – LES FONCTIONS TOURISTIQUES ET LEUR PROXIMITÉ AU LITTORAL

Un constat fait l'unanimité des participants :

- Les nécessaires relocalisations se multiplieront dans les prochaines décennies
- Les campings évoluent rapidement pour augmenter leur offre de services
- L'offre de mobilité active constitue un point d'attractivité des territoires touristiques et balnéaires

Par ailleurs, la perspective de changements urbains liés au recul du trait de côte pose des questions : certains campings en front de mer ont déjà des difficultés à s'assurer. Leur modèle économique sera remis en cause. Le développement contemporain de communes dans les zones basses pourrait s'avérer problématique dans les décennies à venir. Enfin, les impacts sont variables selon les secteurs et les stratégies comme les choix d'adaptation seront donc différenciés.

Des enjeux qui découlent de ces changements sont alors partagés :

- Accompagner la mutation des fonctions touristiques pour assurer leur pérennité
- Penser la mobilité pour accompagner les réflexions locales
- Connaître les besoins touristiques du territoire, et concilier l'ambition du territoire avec les besoins des acteurs du tourisme
- Inspirer de nouvelles offres résidentielles et de nouveaux concepts touristiques
- Intégrer les équipements touristiques dans un projet urbain de qualité offrant une mixité d'usages.

D'autres enjeux corollaires apparaissent aux participants :

Le devenir des protections actuelles interroge. Que deviendront-elles à plus ou moins long terme.

Si des relocalisations adviennent, quels seront les usages éphémères qui se substitueront sur les fonciers libérés « en attendant la mer ». Quels usages pourraient être maintenus ailleurs ?

Comment saisir l'opportunité de l'appétence pour le tourisme de Nature comme levier du changement. Et enfin, comment penser l'accompagnement des acteurs ?

Les conséquences pratiques de projets de relocalisation inquiètent à juste titre : concilier relocalisation et évolution des demandes touristiques, adapter les cheminements, et peut-être exiger des investissements plus importants.

Si tous les participants conviennent que l'offre touristique évolue continuellement, il est difficile de l'anticiper. La phase de développement des constructions légères est toujours en croissance. L'offre touristique semble évoluer vers plus de complémentarités entre activités littorales et activités intérieures.

Certains leviers pour accompagner les changements apparaissent nécessaires aux participants.

La clarification des zones menacées est une première étape. **Levier 1 : identifier les zones à risques.**

Il conviendra alors **levier 2 : de garantir une équité de traitement par une réglementation et une planification unifiée.**

Il faudra imaginer une nouvelle forme d'urbanisation et une redistribution des fonctions touristiques. Cette stratégie sera inspirée par les enjeux touristiques et résidentiels à pérenniser : **levier 3 : articuler stratégie touristique et stratégie prioritaire de relocalisations.**

Enfin, ces actions dépendront de la transparence avec laquelle les intentions foncières seront exposées : **levier 4 : établir et annoncer une stratégie foncière.**

Des projets sont des sources d'inspiration pour les participants : la création de domaines multi-activités, notamment en Bretagne, apparaissent comme des solutions intéressantes de transformations touristiques. La démarche expérimentale du PPA de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage est observée attentivement. Les retours sur l'ouverture du Val de Saône en Seine Maritime et la relocalisation de son camping apporteront de nombreuses et utiles informations.

Les participants de l'atelier préconisent sans tarder d'identifier les zones à risques et d'en informer tous les citoyens et acteurs économiques et associatifs. Parallèlement, des réunions d'information rassemblant différents acteurs (collectivités, ASA et assureurs) seraient utiles pour rappeler les responsabilités de chacun et permettre à tous de contribuer au débat.

ATELIER 4 – ACTEURS PUBLICS, ACTEURS PRIVÉS : TRAVAILLER ENSEMBLE

Un premier constat est partagé qui permettra des réflexions complémentaires :

- L'ambition d'adapter graduellement les villes au recul du trait de côte est maintenant cadrée par un corpus réglementaire
- Les nouveaux projets contribueront chacun aux changements spatiaux et d'usage planifiés
- La qualité d'un projet repose pour partie sur la pertinence et la solidité du réseau d'acteurs qui le porte
- Sans investissements publics et privés, pas de changements !

Des conséquences et des réflexions enrichissent ce premier apport.

Il paraît nécessaire de promouvoir une réflexion multiscale en prenant en compte des temporalités à court et long termes.

Le changement climatique est bien présent, les catastrophes également, la question est de savoir où il faut protéger et où se replier. Comment alors identifier des zones de retrait et de réaménagement ? Dans ces cas comment les PLUi inscrivent ces orientations dans l'octroi des droits à construire.

La question de la gouvernance à mettre en place émerge. Face au paradoxe d'une nécessité de reculer quand de nouvelles populations continuent d'affluer vers le littoral, entraînant urbanisation et densification des côtes, qui sera le pilote des changements à venir en ce qui concerne le trait de côte ? Qui décidera ? Réussira-t-il à agir assez vite sans être rattrapé par le recul du trait de côte ?

Par ailleurs, les débatteurs confirment le sentiment que certains acteurs publics/privés sont encore peu sensibilisés, et qu'il manque de dialogue. Il serait utile de renforcer la connaissance des procédures et démarches engagées par les collectivités.

Car les enjeux sont nombreux, au-delà d'une première liste, de nombreux enjeux complémentaires sont évoqués.

- Concevoir et accompagner, par la concertation et les investissements, la mutation des activités et des habitations pour assurer leur pérennité
- Protéger l'attractivité du territoire et la développer
- Pérenniser et adapter les activités, y compris agricoles

L'information des habitants rassurera les populations littorales sur les risques encourus. Et il sera utile de sensibiliser les plus jeunes : ils seront les décideurs de demain.

Il faudra apporter des réponses aux acteurs économiques impactés par le recul du trait de côte (sur les relocalisations possibles, sur la pérennité de leur entreprise, sur leurs possibilités de contribuer).

Le pilotage des actions à mener répondra aux inquiétudes des publics concernés : financement, acceptation, coopération Etat/Region, EPCI, Associations, Communes.

La question du financement est évidemment centrale, elle est commune à des enjeux connexes : la salinité des forages côtiers, les impacts agricoles, les remontées d'estuaires, vigilance envers l'augmentation de la densité urbaine proche du littoral.

Quelques leviers prioritaires pour travailler ensemble sont proposés.

Pour identifier les zones de réaménagement, rééquilibrer l'artificialisation des secteurs relocalisés par de la renaturation, il faut trouver un pilote compétent ! **Levier 1 : trouver un pilote compétent.**

Ce pilote devra s'appuyer sur des compétences croisées pour apporter des réponses justes. Par exemple mieux intégrer les alertes scientifiques dans les orientations politiques d'aménagement ou adapter les PLUi en fonction des recommandations du GIEC, sans oublier les remontées estuariennes. Le droit à l'expérimentation pourrait être mobilisé pour l'aider.

Le second levier est **levier 2 : rendre accessible la connaissance.** Cela peut aussi permettre d'informer les habitants des actions locales et de faire évoluer les attentes des habitants en partageant connaissances et visions de l'urbanité à venir des communes littorales.

Certaines sources d'inspiration sont partagées.

L'information sur les risques, préalable à toute location ou cession. Les projets exemplaires qui prennent en compte les risques.

Étendre l'idée d'un guichet unique pour l'information et les échanges. Informer sur les autres dogmes déployés à l'étranger : la défense des Pays-Bas.

Un changement utile serait d'accorder par voie législative un zonage spécifique pour la relocalisation des biens existants quand cela est nécessaire et de permettre de densifier les zones urbaines plus qu'aujourd'hui.

Enfin, un dernier sujet se greffe à la question du recul du trait de côte : la gestion de l'eau douce dans le cadre de l'adaptation des territoires aux changements climatiques.

Valognes, le 3 juillet 2023

PROGRAMME

Accueil par le Préfet de la Manche et le Maire de Valognes

Intervention de M. Frédéric Gresselin, membre du GIEC normand

Ateliers débat

Synthèse des débats

Conclusion

58 PARTICIPANTS, ÉLUS, MEMBRES ASSOCIATIFS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES SE RÉPARTISSENT DANS LES 4 ATELIERS ET DÉBATTENT DES 4 SUJETS PROPOSÉS À LA DISCUSSION PENDANT 1 HEURE.

ATELIER 1 - LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAIT DE CÔTE

Les participants s'accordent sur la nécessaire association des habitants. Pour exemple, ces derniers sont les mieux placés pour identifier les signaux faibles qui inspireront des études : migration de faunes aviaires, niveau de nappe, évolution des orientations des vents tempétueux, changements des pratiques conchylicoles.

La nécessité de localiser et vérifier les informations et les éléments de connaissances auprès des habitants permet une vérification vertueuse des données et des interprétations.

Enfin, ils constatent qu'un corpus important de connaissances et d'informations demeure méconnu et peu diffusé.

Appelés à s'exprimer sur les enjeux à venir de la mobilisation des connaissances pour accélérer l'adaptation au recul du trait de côte, les débatteurs s'accordent qu'il faudra :

- Connaître pour encourager à agir et changer les comportements
- Développer les connaissances sur les phénomènes mais aussi développer le recueil des connaissances empiriques, tenir une chronique des événements, des observations et des retours d'expériences individuels
- Identifier les côtes les plus vulnérables et y agir en priorité en y affectant les moyens nécessaires

Un développement de la diffusion des pratiques d'adaptation et de résilience des

constructions ou aménagement serait aussi bénéfique.

À la question « Quels leviers prioritaires activer pour faire changer les choses ? » les participants ont identifié un premier levier, **levier 1 : agir à travers l'éducation formelle et l'éducation populaire**

- Éducation, information, en particulier des plus jeunes, former les enseignants
- Vulgarisation des connaissances pour le grand public et les représentants de la société civile, partager une lettre d'information

Un second levier est **levier 2 : mobilisation des états initiaux et plans de constructions des maîtres d'ouvrage**

- Recueil et partage des plans de construction et des études préalables à des ouvrages littoraux (cales, digues, perrés)
- Recueil des observations de terrains de l'impact de ces ouvrages

Un troisième levier consiste à **levier 3 : renforcer les échanges entre acteurs du littoral et partenaires scientifiques**

- Former et sensibiliser les services instructeur en droit du sol et les élus
- Organiser des conférences, des rencontres et des discussions publiques

Il est illusoire de limiter le champ des connaissances utiles pour un territoire. Ainsi, des participants font remarquer qu'il serait vertueux de commencer à travailler sur les connaissances nécessaires pour anticiper les changements des pratiques agricoles qui s'imposeront à l'avenir.

Le temps de l'alerte est révolu. Il faut dépasser un discours alarmiste qui fige les initiatives et, au contraire, promouvoir un discours orienté vers l'action.

Il est donc utile, en la matière, de soutenir les efforts de communication des

collectivités locales à destination des habitants.

Des participants évoquent les savoir-faire et expériences d'autres sites : de poldérisation, les programmes européens ADAPTO et Notre Littoral pour demain.

Pour conclure, les participants insistent sur la valorisation des connaissances locales et de la mobilisation et de l'écoute des dépositaires d'expériences locales du territoire.

ATELIER 2 – LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LES RECHERCHES PARTICIPATIVES

Les participants partagent le constat commun et nuancent certains thèmes :

- Les risques d'érosion demeurent encore mal connus et font parfois l'objet d'interprétations erronées quant aux conséquences de ces expositions
- De même, les sites de ressources en termes de connaissances (plateforme officielle ou autre) ne sont pas assez stabilisés pour permettre des instructions sereines et prendre des décisions d'urbanisme assurées.

Par ailleurs les participants insistent sur

- Les secteurs en érosion connaissent des dynamiques très différents d'un site à l'autre, et il est nécessaire de connaître chaque comportement local, parfois à 100 m près

Enfin, ils font le constat que

- L'École est encore démunie en termes de matériel pédagogique sur ce sujet.

Concernant les enjeux d'un développement des programmes scientifiques participatifs liés au recul du trait de côte, et au-delà des enjeux communs partagés, les débatteurs s'accordent que :

- Pour encourager les coopérations, il serait précieux de clarifier les articulations des rôles. Les bénévoles

ne se substituent pas aux scientifiques.

- Les données doivent être qualifiées, et les qualificateurs identifiés et reconnus
- La coordination des suivis et la centralisation des données sont des préalables cruciaux

Les participants ont identifié plusieurs leviers qui jalonnent une campagne de développement des programmes participatifs

Tout d'abord **levier 1 : Informer sur l'existant et partager les connaissances actuelles sur les mouvements hydrosédimentaires.**

Ensuite, il convient de **levier 2 : rencontrer les différents acteurs potentiels** (associations, universités) pour encourager les idées et les initiatives.

De ce ferment, des projets pourront naître qui nécessiteront **Levier 3 : des moyens financiers et techniques** soit pré-existants soit à développer.

Un projet exemplaire de recherche participative est évoqué : le projet BioLitt de suivi des populations de coquillages <https://www.biolitt.fr>.

Ce projet regroupe un chapelet de relais locaux assurant l'animation des activités d'observations sur le terrain. Ils organisent des sorties nature et facilitent la transmission des données collectées vers les scientifiques du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Un échelon de coordination régionale assure la dynamique.

Il existe dans la Manche « des Ambassadeurs du littoral » mais bien d'autres personnes sont engagées dans des instances liées au littoral.

Tous sont des acteurs potentiels, ou des pivots structurants, pour de futurs programmes participatifs.

Car au-delà de l'information ou de la formation des citoyens, il est nécessaire de

s'appuyer sur les structures existantes : Associations, ASA, syndicats mixtes.

Des actions auprès des écoles permettraient de les impliquer dans des programmes participatifs.

Les participants évoquent toutefois un point d'attention : le foisonnement des informations nécessitera un travail critique pour faire émerger les lignes de force et les connaissances structurantes de l'accompagnement de l'aménagement des territoires face au recul du trait de côte et au changement climatique.

- Préserver les spécificités, le caractère et l'authenticité de la Manche dans les nouveaux projets

La question des campings est au cœur du débat et l'évolution de cette offre hôtelière s'articule autour de plusieurs thèmes :

- Développer l'offre touristique rétro-littorale et favoriser une désaisonnalité du tourisme
- Faciliter les mobilités douces pour l'accès au littoral
- Équilibrer les offres de séjour en itinérance et en locatif en fonction de la taille des campings

Les limites foncières de la relocalisation dans la Manche

ATELIER 3 – LES FONCTIONS TOURISTIQUES ET LEUR PROXIMITÉ AU LITTORAL

Les débatteurs enrichissent le constat commun sur plusieurs aspects :

- Se défier d'une approche unique, les situations sont très différentes selon les territoires
- Il faut travailler sur la relocalisation autant que sur l'adaptation de l'existant
- Les PLUi doivent clarifier les attributions de fonciers, (notamment celui dédié aux relocalisations) aux hébergements touristiques qui évoluent rapidement, ils sont lacunaires actuellement
- Des migrations définitives Sud-Nord, dues à l'attractivité de la manche, se surajoutent aux séjours touristiques

Et de nouveaux enjeux sont explicités :

- Maintenir la qualité du littoral et inventer une offre raisonnée et raisonnable de l'offre touristique qui respecte les atouts de la Manche
- Concilier les enjeux différents et importants (touristiques, alimentaires et autres) du territoire
- Réinventer en arrière littoral les hébergements relocalisés : ne pas faire de « copier-coller »
- Penser le foncier sur le long terme

Les réserves foncières de la Manche sont limitées et fortement impactées par le recul des côtes sur ses 3 façades littorales. Par ailleurs, l'espace rétro-littoral est parfois inconstructible et menacé par le recul du trait de côte du fait d'une géologie particulière à certains endroits (Marais dans le Sud-Est).

À l'heure où l'utilité des projets est de plus en plus questionnée en amont de leur réalisation, les professionnels du tourisme qui se sont exprimés ont émis des inquiétudes sur la préférence qui sera donnée, compte tenu de cette limite foncière, dans la validation des projets de relocalisation (notamment entre terres agricoles et parcelles de campings).

Le principal levier proposé est **levier 1: intégrer une planification des besoins touristique à l'échelle du Scot** (un peu à l'image des Plan locaux de l'habitat qui définissent les caractéristiques des besoins en logements).

D'autres solutions sont évoquées :

- L'action proactive des organismes déjà présents (SAFER et conservatoire du littoral)
- Idée d'une banque foncière gérée par l'État (mécanisme d'achat de terres par l'État à l'intérieur du

territoire puis octroi de « permis de relocalisation » afin d'organiser la bonne répartition des activités dans le processus de relocalisation pérenne et à l'image du patrimoine territorial)

- La possibilité de protéger le littoral face au recul du trait de côte via un endiguement ne doit pas être mise de côté. Cela donne lieu à un important calcul coûts-bénéfices au cas par cas, par exemple près d'Utah Beach (Sud-Est) il semble nécessaire de ne protéger que 1 km de côte pour pérenniser l'ensemble du rétro-littoral.

L'attractivité de la Manche et son incompatibilité apparente avec la limite foncière

Les participants observent une forte augmentation des flux touristiques dans la Manche (encore + 44 % de touristes annoncés en août 2023) qui représente à la fois un potentiel économique non négligeable et des tensions induites : parking sauvage, conflits d'usage, perturbation du littoral (faune et flore).

Ils appellent à une **Levier 2 : modération des expansions touristiques et à la préservation des caractères et de l'authenticité** qui forme l'attrait particulier du département.

Par ailleurs, une recherche de **Levier 3 : de-saisonnaliser l'accueil touristique** est souhaitée par les participants, ainsi qu'une plus grande promotion des attraits des espaces rétro-littoraux et du bocage.

D'autres solutions sont évoquées :

- Poser la question de la priorité dans la relocalisation foncière (acteurs locaux – investissements issus des migrations)
- Protéger le littoral (parallèle avec l'Opération Grand Site pour déterminer la régulation que l'on veut faire du tourisme) – les professionnels du tourisme sont

conscients que le littoral constitue leur valeur ajoutée.

Enfin, la rigidité des normes actuelles apparaît comme freinant l'adaptation voulue par les professionnels du tourisme au sein d'un dialogue public-privé. Le recul du trait de côte impose une modification des pratiques touristiques actuelles, les acteurs en sont conscients et souhaitent être moteur de cette transformation. En même temps, les plus petites structures évoquent le fait qu'elles n'arriveront pas à faire cette transition sans aide de l'État.

Deux leviers retiennent l'attention des participants. L'instauration d'un **levier 4 : droit à l'expérimentation d'adaptation** faciliterait les mutations des installations touristiques (cycle d'investissement - amortissement de 7 ans). Ces changements feraient suite à **levier 5 : une rénovation du dialogue entre professionnels et sphères publiques.**

Autres solutions évoquées :

- Mieux connaître / faire connaître les aides financières possibles et incitatives
- Autoriser les modifications de destinations sur certaines parcelles et bâtiments pour permettre l'investissement relocalisant (exemple des friches agricoles dans les terres dans lesquels le tourisme ne peut pas investir à cause de la rigidité de la destination)
- Valoriser les défenses anciennes et patrimoniales (anciennes digues ou murets)
- S'inspirer de ce qui existe ou qui est en cours d'expérimentation (camping résilient sur la Dordogne, PPA de Vauville, mobil-homes flottants dans le port de Lorient, hébergement sur pilotis)

En conclusion, les participants du débat appellent à une véritable structuration de la planification touristique qui ne se limite pas aux stricts périmètres des espaces

rendus vulnérables par le recul du trait de côte.

ATELIER 4 – ACTEURS PUBLICS, ACTEURS PRIVÉS : TRAVAILLER ENSEMBLE

Le constat commun est partagé et enrichi :

- Accompagner par le développement en conservant les équilibres économiques
- Des expériences ponctuent le littoral et les retours d'expérience sont riches d'enseignements

Les enjeux communs sont partagés. En particulier, il convient donc d'être attentifs aux équilibres avec les acteurs économiques pour les associer. L'écoute des besoins et des attentes des acteurs économique est un enjeu préalable pour établir une méthodologie de travail commune. Il peut être utile de simplifier les représentations publiques et privés pour gagner en lisibilité.

Ainsi, il faudra répondre à la question de l'initiative : sera-t-elle publique ? Sera-t-elle privée ? Le **levier 1 : détermination de l'initiative** sera déterminante dans la formation des orientations d'aménagements.

Ensuite, pour entraîner l'adhésion des acteurs, il est nécessaire de **levier 2 : travailler la communication et le discours**. La communication doit être proche des attentes : se concentrer sur un temps où l'action individuelle s'exprime. Les messages alarmistes et effrayants ne sont pas constructifs, il faut maintenant inspirer et susciter l'action.

Dans cet esprit, le **levier 3 : exercices de prospectives et les études de faisabilités** peuvent éclairer les acteurs publics et privés et les convaincre en rendant désirable l'avenir ainsi dessiné.

Il faut donc fixer des paliers de développement attendu pour dessiner un projet de territoire attractif, sans oublier la période où la mer ne sera pas encore là mais où le risque sera bien réel. Mesurer l'acceptabilité, mesurer les coûts et bénéfice, savoir les optimiser. Les projets sauront **levier 4 : combiner relocalisation et adaptation** pour diversifier les solutions et répondre à chacune des particularités territoriales, tout en préservant le caractère l'authenticité et les spécificités locales.

Enfin, les débatteurs expriment leur souhait que les initiatives d'adaptations et de relocalisations auront un caractère national pour éviter les déséquilibres et les concurrences entre territoires contigus et entre régions.

Cherbourg-en-Cotentin, le 5 juillet 2023

PROGRAMME

**Accueil par la représentante du Préfet de la
Manche et M. Fagnen, Maire adjoint de Cherbourg-
en-Cotentin**

**Intervention de Mme Claire MARION, maîtresse de
conférence CNAM-Intechmer**

Ateliers débat

Synthèse des débats

Conclusion

48 PARTICIPANTS, ÉLUS, MEMBRES ASSOCIATIFS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES SE RÉPARTISSENT DANS LES 4 ATELIERS ET DÉBATTENT DES 4 SUJETS PROPOSÉS À LA DISCUSSION PENDANT 1 HEURE.

ATELIER 1 - LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAIT DE CÔTE

Une très grande masse de données est déjà disponible. Les actualiser reste nécessaire pour suivre l'évolution du trait de côte et ses techniques. Toutefois développer et accumuler la production de données n'est pas une fin en soi ;

- La priorité est d'opérationnaliser et diffuser ce qui existe, en distinguant mieux les données purement scientifiques, des données à finalité d'action concrète
- il est indispensable de mieux communiquer sur ces données, en assurant leur traitement au niveau pertinent pour différentes parties prenantes : élus décideurs, acteurs économiques, associations, grand public

2 précautions nécessaires :

- mieux gérer l'interprétation nécessaire des données (attention au « besoin d'expertiser l'expertise », notamment via des cabinets souvent éloignés du terrain) ;
- ne pas se focaliser sur le seul trait de côte « face à la mer » mais bien intégrer les interfaces ou interactions entre causes multiples notamment terrestres (agriculture, urbanisation, industrie, artificialisations diverses...).

Questionnés face aux enjeux du développement des connaissances, les participants évoquent en première finalité l'anticipation et la gestion.

La gestion du trait de côte est indissociable de la politique d'urbanisme et d'un véritable aménagement du territoire pour construire un équilibre entre, d'une part, les

multiples activités humaines (industrie, agriculture, pêche et cultures marines, tourisme... dont il faut veiller à l'inter compatibilité) et, d'autre part, la préservation des milieux naturels, et des paysages (à voir comme une ressource et non comme une contrainte)

S'adresser au grand public est un second objectif prioritaire pour lui permettre de prendre conscience en pratique de ces sujets, tant dans l'espace que dans le temps, et d'éclairer ses choix citoyens ou personnels (implantation, par exemple).

L'émergence d'une véritable intelligence collective (au lieu de juxtapositions/confrontations) qui restaurerait aussi la notion d'intérêt général de moins en moins partagée, serait un objectif conclusif de ces orientations.

Pour cela des leviers d'action et de changements sont proposés :

Levier 1: Meilleur accompagnement des élus (tout spécialement lors de leur 1^{ère} année de mandat) via des formations, déclinaisons adaptées, fiches pratiques... en vue de faciliter leurs prises de décision et leurs explications constantes auprès des citoyens.

D'une manière plus générale, le recours à des documents de vulgarisation est préconisé : réaliser, publier et utiliser des fiches « vulgarisées » des tendances de recul, des conséquences induites et des implications d'urbanisme réglementaires qui en découlent, vulgarisation des travaux scientifiques, etc...

Levier 2: nécessité de dialogue et de coordination entre porteurs de projet et sphères publiques : services de l'État et des collectivités, élus. Mettre ainsi fin à trop d'interventions en silo aboutissant à des délais, concurrences ou lacunes indus. Se rencontrer physiquement et se parler (au lieu d'échanger des écrits) accélérerait et simplifierait l'avancement de nombreuses situations. Ce besoin de simplification et de

confrontation directe doit aussi intégrer la dimension réglementaire.

Une présence plus importante de l'État, représenté par la DDTM, sur le terrain en observation, accompagnement et coordination est évoquée.

Dans le même esprit, les participants proposent de multiplier les instances de rencontres directes, entre habitants, scientifiques, décideurs et acteurs économiques

Levier 3 : appel accru à l'expérience humaine de terrain car, dans chaque commune littorale, la mémoire des locaux constitue un gisement de ressources sur des événements ou interactions liés à des évolutions du trait de côte, qu'il conviendrait de recueillir et exploiter.

Le recueil, le partage et l'exploitation, par périmètres donnés, de témoignages photographiques, cartes postales anciennes, photos aériennes est préconisé pour lutter contre le déni ou le manque d'engagement dus à une méconnaissance des phénomènes

En conclusion, le groupe de débatteur appelle à une densification des actions d'information et des interactions entre acteurs du territoire sur la connaissance du recul du trait de côte.

ATELIER 2 – LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LES RECHERCHES PARTICIPATIVES

Les participants appellent à refaire le lien entre actes et discours, donner du sens aux actions, montrer la concrétisation des discours :

- Il faudrait communiquer plus pour atteindre une plus grande participation citoyenne : expliquer les attendus, les méthodes, les participants.
- Un exemple pour recréer le lien entre institutions et habitants : rappeler

les rôles du conservatoire du littoral, expliquer les actions menées.

Les habitants sont des observateurs privilégiés de leur territoire. Ils peuvent en devenir acteurs via les programmes de participations citoyennes.

C'est en se montrant pédagogue que l'on suscitera un attrait pour engager un passage à l'acte participatif.

Plusieurs moyens sont évoqués pour **levier 1 : communiquer auprès des habitants :**

- Communiquer plus par les médias locaux : Hag'FM, Presse de la Manche
- Communiquer plus par le biais des mairies : panneaux pocket, bulletins municipaux
- Fiches méthodes et outils pour réaliser des gestes contribuant à la préservation des espaces protecteurs
- Organiser des formations sur l'utilisation des outils GEOPORTAIL et ROLNHdF pour les niveaux marins et le recul du trait de côte

Il convient **levier 2 : de s'appuyer sur les associations existantes** et de s'appuyer sur des bassins vécus.

- Les associations sont des acteurs privilégiés pour inspirer plus de retours et d'implication et bénéficier ainsi des effets démultiplicateurs des groupes pré-existants : exemple du CDRP50 (comité de randonnées pédestres)

Enfin, **levier 3 : différencier et particulariser des actions selon les espaces littoraux.**

- Pour communiquer, sensibiliser ou faire réagir : mettre en situation les espaces vécus par les citoyens face au recul du trait de côte.
- Organiser des Ateliers du Paysage
- Lancer des projets de plantations en zones dunaires
- Faire des opérations collectives mais aussi des opérations plus individualisées

Des programmes sont sources d'inspiration comme Grand Océan » : www.grandocéan-

event.com/ ou un autre projet de recherche ruissellement appliqué à l'érosion littorale (bac à sable avec des courbes de niveau et des modélisations).

Les participants insistent particulièrement sur la nécessité de particulariser et de différencier les espaces littoraux comme préalable à toute action.

ATELIER 3 – LES FONCTIONS TOURISTIQUES ET LEUR PROXIMITÉ AU LITTORAL

Les débatteurs constatent une grande inertie dans les formes de tourisme. Le modèle d'hébergement, centré sur la cellule familiale « en bord de plages », en camping, parcs d'hébergements légers ou hôtelleries demeure iconique et dominant dans l'imaginaire touristique manchois.

Pour autant de nouvelles formes de tourisms se développent en complément : locations de maison, camping-carismes et dans une faible mesure un « tourisme vert » valorisant des atouts retro-littoraux.

La qualité paysagère et la densité touristique de la Manche est prisée par les participants qui ne souhaitent pas envisager une « explosion » du tourisme dans le département qui bouleverserait le modèle actuel.

Ainsi, les débats ont envisagé une adaptation progressive du modèle actuel sous la double contrainte du recul du trait de côte et de la coexistence avec les modes émergents de tourisme.

Les participants examinent la question dans l'ensemble du tissu urbain impacté : économie, tourisme, équipement, les différentes mobilités, activités agricoles et conchylicoles. L'enjeu est de déterminer une hiérarchisation temporelle : que conserver, protéger, adapter ou relocaliser en fonction des vulnérabilités à court, moyen et long termes ?

Le premier levier considéré concerne **levier 1 : établir une stratégie foncière** qui vérifiera plusieurs points.

- Clarifier le portage de la stratégie foncière qui permettra d'acquérir une maîtrise foncière et les financements des acquisitions pour les relocalisations.
- Harmoniser les règles dans toutes les communes
- Déplacer les campings en sûreté mais autoriser des installations éphémères proche de la mer durant la haute saison, sur les fonciers libérés par exemple
- une question : La loi littoral ne devrait-elle pas évoluer et assouplir l'occupation des fonciers libérés pour conserver l'attractivité littorale ?
- Réglementation (loi littoral) à faire évoluer pour les parcs résidentiels de loisirs et les habitations légères de loisirs
- Faire de la prospective sur les diagnostics de relocalisation ou d'adaptation et en dresser des bilans réguliers

Ensuite, il convient de **levier 2 : accompagner les porteurs de projets dans leurs transformations** par des études, des diagnostics ou autres ressources d'ingénierie.

Les débatteurs perçoivent le littoral comme un site de « droit » pour que tous puissent en bénéficier. Un levier serait donc **levier 3 : établir une police des usages** à destinations des touristes et habitants accompagné d'un effort pédagogique et sanitaire :

- Mettre en cohérence et appliquer les réglementations des loisirs dans les espaces dunaires et les plages, notamment les 2 roues motorisés
- Mais aussi les occupations du domaine public par les camping-cars
- Éducation environnementale et écologique, vacances apprenantes : sensibiliser les touristes aux fragilités et spécificités du territoire visité

- Salubrité sur le littoral : toilettes sèches, etc.

Enfin, un travail sur **levier 4 : les mobilités** est préconisé :

- Favoriser et développer les liaisons douces depuis le retro-littoral
- Proposer en bord de littoral des équipements pour une mobilité électrique facilitée et douces (stationnement 2 roues, bornes de recharges, ...)
- Résoudre la sous-utilisation actuelle de l'offre en transport en commun de Cap Cotentin

Enfin, une dernière proposition est discutée : faut-il instaurer une taxe à l'assiette élargie sur l'ensemble des bénéficiaires du tourisme (touristes et professionnels) pour financer le changement et les mutations ?

ATELIER 4 – ACTEURS PUBLICS, ACTEURS PRIVÉS : TRAVAILLER ENSEMBLE

Le constat commun est discuté, les participants perçoivent qu'il existe encore beaucoup de constructions nouvelles vulnérables en bord de mer, conséquences d'un possible retard ou décalage entre la prise de conscience et les actions conservatoires.

La recherche de fonciers est au cœur des préoccupations : l'apparente insuffisance d'un foncier libre semble exacerbée dans un contexte de « zéro artificialisation nette » (principe d'économie du foncier naturel et agricole).

Les enjeux financiers sont présents ainsi que le souhait d'une communication intense et approfondie sur le sujet.

Enfin, le travail en gouvernance locale, par démocratie participative ou autre, doit

dépasser la somme des intérêts privés qui ne saurait constituer l'intérêt public

Aussi, le premier levier évoqué est **levier 1 : établir une règle de gouvernance locale entre acteurs privés et acteurs publics.**

En effet, tenir compte des avis des particuliers s'ils sont pertinents et orientés vers l'intérêt général exigerait un cadrage particulier pour assurer l'objectivité attendue. Car il est nécessaire de s'appuyer sur les compétences des acteurs publics et privés pour réfléchir aux aménagements possibles et créer de l'adhésion pour s'adapter et/ou se relocaliser.

Parmi les sources d'inspiration, le choix de certaines ASA pour des méthodes douces et des répartitions étagées des contributions financières en fonction de la distance à la mer intéresse les débatteurs.

Un second levier est **levier 2 : le développement des solidarités locales.** Ce principe est polymorphe :

- Mutualiser des études pour un partage des données
- Penser et conserver un paysage de qualité, peut être par la labellisation
- Prioriser les activités à conserver en proximité de la mer
- Anticiper les effets d'érosions aggravées en bordures des ouvrages « durs » qui déplacent alors les problèmes d'érosion sur les voisinages
- Solidarité nationale à travailler, pour conserver une mixité sociale des espaces à adapter

En conclusion, l'établissement d'une gouvernance locale permettant un espace de discussion et l'émergence d'initiatives vertueuses est un processus intimement lié à la structuration du tissu local économique, associatif et politique. Il nécessite une impulsion politique.

SYNTHÈSE DES PISTES D' ACTIONS À INTENSIFIER À L'ÉCHELON LOCAL OU NATIONAL

Intensifier l'information et la formation, multiplier les échanges directs à l'échelon local

- Agir à travers l'éducation formelle et l'éducation populaire. Investir les programmes scolaires d'une dimension éducative sur le recul du trait de côte et ses conséquences. Mobiliser les acteurs de l'éducation (Canopé, éditeurs etc.).
- Renforcer les échanges entre acteurs du littoral et partenaires scientifiques : multiplier la présence des scientifiques et des instances populaires d'échanges sur ces sujets.
- Mieux accompagner les élus : clarifier les territorialisations des politiques publiques, encourager des formations.
- Appel accru à l'expérience humaine de terrain : mobiliser les ressources locales pour constituer des corpus de connaissances à l'échelle des communes.
- Établir une politique volontariste de communication auprès des habitants.
- Dépasser une communication alarmiste et instaurer une communication de l'action.
- S'appuyer sur les associations existantes.
- Instaurer ou mobiliser une instance qui aura une vocation critique et vulgarisatrice pour ordonner le foisonnement de connaissances.

Densifier la qualité des connaissances et donner de la robustesse à sa conservation et à sa diffusion

- Intensifier la mise à disposition des connaissances sur des plateformes reconnues et sincères. Mise en place de moyen pour gérer des quantités très importantes de données.
- Expertiser juridiquement les statuts et la propriétés des connaissances et données issues des programmes participatifs.
- Associer les participants des programmes participatifs aux processus d'interprétations et de décisions pour favoriser la fiabilité des données et participer à l'appropriation des résultats.
- Croiser les connaissances à des échelles et thématiques adjacentes : étendre les connaissances sur le recul du trait de côte aux interactions et rétroactions liées au changement climatique : biseau salé, risques d'inondation, changement de biodiversité.
- Mobiliser des états initiaux et plans de constructions des maîtres d'ouvrage, lien avec les archives départementales.
- Informer sur l'existant et partager les connaissances actuelles sur les mouvements hydrosédimentaires.
- Établir des règles de transparences sur l'usage et les protocoles de recueil et de validation des données.
- Procéder par tirage au sort pour proposer à un corpus homogène d'habitants de participer à ces programmes de sciences participatives.

Planification des espaces vulnérables et règles communes

- Identifier les zones à risques et diffuser largement l'information et les conséquences en termes de gestion patrimoniale.
- Garantir une équité de traitement par une réglementation et une planification unifiée à l'échelle des bassins de vie.
- Établir une police des usages des espaces littoraux communs pour organiser le partage de son accès et le protéger.
- Protéger les sites remarquables (programme grands sites ou équivalents).
- Créer un guichet unique pour l'information et les échanges.

- Valoriser le patrimoine ancien dans l'accompagnement du recul du trait de cote (digues anciennes, murets et autres ouvrages témoignant de l'adaptation des pratiques aux forces climatiques)

Planifier l'évolution touristique face au recul du trait de côte

- Intégrer une planification des besoins touristiques à l'échelle du Scot et piloter les évolutions observées pour infléchir cette planification.
- Engager des exercices de prospectives réguliers corellés aux planifications.
- Articuler stratégie touristique et stratégie prioritaire de relocalisations pour pérenniser les activités et entrepreneurs historiques.
- Respecter les souhaits de modération des expansions touristiques et préserver les caractères et l'authenticité des sites.
- De-saisonnaliser l'accueil touristique pour renforcer l'économie touristique annuelle et l'attractivité résidentielle des territoires.
- Instaurer un droit à l'expérimentation d'adaptation au recul du trait de côte pour développer des solutions spécifiques aux conditions locales.
- Repenser les mobilités pour faciliter l'accès au littoral depuis les espaces de repli.
- Donner autant de moyens aux projets d'adaptation qu'au projets de relocalisation : ils sont complémentaires.

Établir et annoncer une stratégie foncière.

- Accompagner les porteurs de projets dans leurs transformations.
- Différencier et particulariser les actions selon les espaces littoraux.
- Intégrer les occupations éphémères et temporaires dans les processus de recul face au trait de cote pour conserver l'attractivité des espaces qui s'effacent.
- Créer une « banque foncière » qui octroyerai des droits d'occupation tout en maitrisant le foncier.

Rénover le dialogue entre professionnels et sphères publiques.

- Créer des instances locales de discussion organisant le repli et l'adaptation au recul du trait de côte pour que tous les acteurs partagent des objectifs communs et constructifs .
- Financer les initiatives locales et les processus de recul.

Instaurer une taxe sur les bénéficiaires des installations touristiques pour financer leurs reconfigurations.

Anticiper par la recherche et l'expérimentation les pratiques agricoles qui s'imposeront à l'avenir face aux conséquences du recul du trait de côte et du changement climatique.

Fin du compte-rendu